



Discours d'Emmanuelle Assouan

Secrétaire générale de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Conférence de Presse - Rapport annuel 2025 de l'ACPR

Paris, 21 mai 2026

Contact presse : presse@acpr.banque-france.fr

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais à l'occasion de la présentation de ce rapport annuel partager les priorités de travail de l'ACPR.

I. Dans le contexte actuel, nous redoublons de vigilance

La solidité des banques et des assurances, leur faible exposition directe au Moyen-Orient, leur permettent d'aborder en bonne position les conséquences économiques potentiellement négatives du conflit dans le Golfe persique.

Mais la vigilance s'impose de la part des institutions financières et de leur superviseur.

Je mentionne à cet égard quatre points d'attention. Nous serons attentifs à la possible dégradation de la qualité de crédit des portefeuilles de prêts aux ménages et aux entreprises. Ensuite, la hausse des taux constitue un défi pour la gestion actif-passif des établissements financiers, mais également pour les institutions financières non bancaires, les plus endettés. Côté assureurs, la hausse temporaire de l'inflation pourrait augmenter le coût des sinistres, avec un impact sur leurs ratios techniques. Enfin, la volatilité des marchés financiers, en particulier ceux liés à l'énergie et les marchés actions constitue un facteur de risque supplémentaire. Le tout est bien identifié, bien géré et supervisé, mais à surveiller.

II. Nous devons en parallèle maintenir un haut niveau d'exigences collectives sur les sujets structurels

Il faut mettre fin aux pratiques commerciales problématiques, comme Jean-Paul Faugère l'a déjà souligné au cours de son intervention. Nous savons que c'est possible. Pour les 10 ans de la loi Eckert, nous observons des progrès substantiels en matière de déshérence, illustrant que la mobilisation collective porte ses fruits. Ensuite, notre exigence s'exerce en matière de risque cyber avec la mise en œuvre de DORA, autour de quelques axes : le renforcement

des exigences en matière de gouvernance et de gestion des risques, les obligations de déclaration des incidents, les tests de résilience opérationnelle conduits par les établissements. Comme le mentionnait le Gouverneur, cette hygiène cyber est d'autant plus nécessaire dans un contexte où les outils d'intelligence artificielle deviennent redoutablement performants pour détecter des failles certes mais aussi mettre en œuvre des attaques.

Face aux innovations rapides dans le domaine des paiements et aux évolutions géopolitiques, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) doit se renforcer et s'adapter. C'est notamment l'objet de l'AMLA, nouvelle autorité européenne en charge de la supervision du secteur financier en matière de LCB-FT. En parallèle de la participation aux travaux liés à la mise de la nouvelle autorité (dont il sera question lors de la conférence organisée par l'ACPR sur la lutte contre le blanchiment le 16 juin), L'ACPR a renforcé ses contrôles et prononcé trois sanctions dans ce domaine depuis juin dernier.

Les interconnexions croissantes entre les intermédiaires financiers non bancaires, les banques et les assureurs sont une autre priorité structurelle pour 2026, après la répétition de chocs au cours des dernières années, qui se concrétise cette année par la conduite du test de résistance Trans sectoriel déjà évoqué par le Gouverneur.

Enfin en plus des risques liés au climat, l'ACPR étudie désormais les risques pour le secteur financier liés à la dégradation des autres services écosystémiques. Une première étude sur le sujet des conséquences d'une sécheresse entraînant des restrictions à l'usage de l'eau douce, paraîtra prochainement. Elle montre la matérialité de ce risque pour les banques et les assurances.

III. Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces travaux, nous devons rester efficaces et innovants.

Cela passe par la simplification et une approche par les risques, qui se décline en plusieurs axes. Le Gouverneur et le vice-président ont déjà mentionné les

actions relatives à la simplification du cadre réglementaire et de notre cadre de supervision. La simplification s'applique également aux reportings, comme en témoigne la consultation en cours par l'EBA dans la sphère bancaire. Nous devons y parvenir sans transiger sur la qualité des données, et c'est un objectif que nous devons poursuivre ensemble avec les banques et les assurances.

L'innovation constitue un autre aspect important de notre méthode. Je mentionne en passant l'innovation interne qui a pris un nouveau tournant avec l'Intelligence artificielle et qui nous amène à une revue en profondeur de l'ensemble de nos processus. C'est surtout l'accompagnement de l'innovation de notre écosystème financier, déjà évoqué par le Gouverneur, qui détermine une grande part de nos travaux. En plus du développement de la tokenisation, j'ajoute les travaux de place pour nous préparer collectivement à la gestion des risques liés à l'intelligence artificielle, plus particulièrement pour les systèmes à haut risque des banques et des assurances, dans le cadre de la prochaine mise en œuvre du règlement IA.

Vigilance, simplification, approche par les risques, innovation : autant de repères qui contribuent à conforter l'attractivité de l'écosystème des banques et des assurances françaises au sein de l'Union Européenne, le tout au service de l'économie française et européenne.

Je vous remercie pour votre attention.